

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**PESSAC - Terrain nu sis rue Adrien Ducourt - cadastré BO 588 partie - Cession
à l'OPH Aquitanis - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement est propriétaire dans le périmètre de la ZAC « Centre Ville » de Pessac d'un terrain nu actuellement cadastré BO 588 pour 661 m², situé rue Adrien Ducourt.

L'OPH Aquitanis en sa qualité d'aménageur de ladite ZAC entend se porter acquéreur de la majeure partie de la parcelle précitée, à savoir une emprise de 626 m², le solde de 35 m² devant être affecté à l'aménagement d'une voie nouvelle entre la rue Louis Laugaa et l'avenue Jean Jaurès, prévue au PLU sous l'opération T 1637.

Aquitanis projette, une fois propriétaire de cette emprise, de la céder immédiatement à sa filiale la société anonyme coopérative de production HLM Axanis, pour lui permettre de réaliser, en accord avec la Communauté urbaine de Bordeaux et la Commune de Pessac, un programme de 15 logements en accession sociale développant une surface de plancher de l'ordre de 1 062 m², dont la typologie est la suivante : 7 T2, 3 T3 et 5 T4.

La cession de cette emprise s'effectuera au prix de 254 499,10 euros dont 5 807,10 euros de TVA sur marge au taux de 7 % ; France Domaine par avis du 8 mars 2013 n'a pas émis d'objection à cette transaction.

Il est à noter qu'aux termes de la convention de vente, Aquitanis s'est engagé expressément à revendre à Axanis et en cas de non respect de cette clause d'affectation la présente vente serait résolue.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme

VU la délibération n°2003/48 du Conseil de communauté du 17 janvier 2003 approuvant le dossier de création-réalisation de la ZAC « Centre Ville » à Pessac

VU la Convention Publique d'Aménagement signée entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'OPH Aquitanis le 11 mars 2003
VU la convention de cession Cub/Aquitani
VU l'avis de France Domaine n°12-318V0539 du 8 mars 2013

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Dans le cadre du programme de construction de la ZAC Centre Ville de Pessac il convient de céder à l'OPH Aquitanis en sa qualité d'aménageur de ladite ZAC, une emprise non bâtie de 626 m² destinée à être commercialisée au bénéfice d'Axanis qui dispose d'un projet de construction de 15 logements en accession sociale.

DECIDE

Article 1 : La cession à l'OPH Aquitanis d'un terrain nu d'environ 626 m² à détacher de l'actuelle parcelle cadastrée BO 588, située rue Adrien Ducourt à Pessac, dans la ZAC « Centre Ville ».

Article 2 : La cession s'effectuera au prix de 254 499,10 euros dont 5 807,10 euros de TVA sur marge au taux de 7 %.

Article 3 : la recette provenant de cette cession sera inscrite au budget de l'exercice en cours (Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB UC32).

Article 4 : Autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette opération et notamment le document d'arpentage.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN TOUZEAU

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2013